

dant les années à venir, les débats et les délibérations de la Chambre des communes.

Succéder à la présidence c'est accepter une tâche assez lourde. J'ai regretté souverainement le départ de l'honorable M. Macnaughton qui a été, sans contredit, l'un des plus grands Orateurs de la Chambre des communes canadienne. (*Applaudissements*)

De fait, nos délibérations ont été présidées avec tact et doigté. A cette époque, M. Lamoureux, agissant comme président suppléant de la Chambre, bénéficia de certaines connaissances qui lui permirent de devenir un président suppléant compétent pendant les deux années et demie qu'il a été appelé à présider, par exemple, le comité plénier de la Chambre des communes et chaque fois qu'il a agi comme Orateur suppléant.

Nous connaissons les qualités incontestables de M. Lamoureux, son esprit de justice et d'impartialité. L'Orateur n'est pas un partisan politique, c'est un homme au-dessus des partis politiques. Or, dans tout ce qu'implique ce mot, nous appuyerons le nouvel Orateur, M. Lamoureux. Nous collaborerons avec lui parce qu'il aura une tâche très difficile à remplir relativement à ce nouveau Parlement. Au fait, nous avons, probablement pour la première fois dans l'histoire du Canada, un Parlement composé de divers éléments: des gauchistes, des droitistes, des centristes. Ce sera donc assez difficile à contenir. A mon avis, M. Lamoureux a le tact requis pour présider toutes les délibérations dans une telle situation.

Monsieur Raymond, nous sommes très heureux d'appuyer la proposition du premier ministre (M. Pearson).

M. Lamoureux peut être assuré de notre collaboration. Nous lui demandons d'être aussi impartial dans l'avenir qu'il l'a été dans le passé; si le passé est le garant de l'avenir, nous sommes assurés d'avoir un très bon Orateur en M. Lamoureux.

[Traduction]

**M. R. N. Thompson (Red-Deer):** Monsieur Raymond, au nom des représentants de mon parti et en mon nom personnel, je suis heureux de m'associer aux autres chefs des partis de l'opposition pour appuyer de tout cœur la nomination que vient de faire le premier ministre (M. Pearson) appuyé par le président du Conseil privé (M. Favreau).

Ceux qui, parmi nous, ont observé M. Lamoureux au cours de la dernière législature, surtout en sa qualité d'Orateur suppléant, s'accordent à dire presque à l'unanimité qu'il

[M. Caouette.]

a bien accompli sa tâche. A mon sens, la logique exigeait qu'il soit élu Orateur de cette vingt-septième législature. La vingt-sixième législature sera peut-être connue comme celle qui, sous la direction de l'ancien Orateur, M. Macnaughton, a révisé le Règlement et la procédure. Nous sommes reconnaissants à M. Macnaughton de l'œuvre accomplie sous sa direction.

La présente législature aura sans doute la responsabilité de mettre en œuvre ces règlements et même de les améliorer. Cela impose donc à M. Lamoureux une responsabilité spéciale. Grâce à son expérience et à sa connaissance des nouveaux règlements, il lui revient logiquement, selon moi, de présider à nos délibérations au cours de la présente législature.

J'estime qu'il serait superflu d'en dire davantage sur l'importance de maintenir l'autorité et les droits de l'Orateur en ce qui a trait à la sauvegarde de notre procédure parlementaire. Monsieur Raymond, nous tenons, à ce que vous sachiez que nous appuyons M. Lamoureux, que nous collaborerons avec lui et que nous ferons de notre mieux pour assurer la bonne marche du présent Parlement.

● (11.50 a.m.)

[Français]

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Monsieur Raymond, nonobstant les louanges que nous avons entendues à l'endroit de M. Lamoureux, même jusqu'à ce qu'il en soit gêné, et ne voulant pas courir le risque de prolonger indûment cette procédure, il m'incombe cependant de dire quelques mots, étant donné que je me trouve dans la très singulière situation d'être le seul député de ces temps modernes qui ait occupé le poste de président pour ensuite devenir membre de l'opposition.

Nous savons tous les qualités requises d'un président. Je ne réciterai pas cette litanie puisque je soulignerais peut-être les qualités et les paroles qui avaient été exprimées à mon sujet en 1962. Or, je me sentais très gêné à ce moment-là.

[Traduction]

Je n'ai pas l'intention, monsieur Raymond, de prolonger le présent débat. On nous a énuméré aujourd'hui les qualités et les talents requis pour ce poste hautement privilégié qu'est la Présidence de la Chambre; bon nombre d'entre nous ont déjà eu l'occasion de l'entendre en de semblables circonstances. Il ne s'agit pas d'un rôle passif; ses exigences sont énormes. Bien des gens, je le sais, sont persuadés, comme moi, que l'Orateur de la Chambre n'est pas seulement un gardien, mais un membre actif de la Chambre. Sans